

L'ECHO DE L'HUIS



JUIN 2004

LE MOT DU MAIRE

- Les premiers mots de cet éditorial estival s'adressent, pour les remercier très chaleureusement, à ceux et celles d'entre vous qui lors des récentes élections cantonales m'ont témoigné leurs amicales confiance en m'apportant majoritairement leurs suffrages sur Lhuis. C'est évidemment un encouragement, que j'apprécie, à poursuivre et à activer avec l'équipe municipale, les projets de développement de notre Commune.

Je m'y emploierai de tout cœur, dans une fidélité confortée à nos engagements, nos orientations et nos convictions, et dans la perspective d'autres échéances qui soyez en sur ne me laisseront sans doute ni indifférent ni passif.

- L'été qui s'annonce, avec des mouvements de population plus denses, m'amène à attirer votre attention sur quelques aspects importants de notre vie quotidienne.

Cette époque est vouée aux loisirs mais aussi au repos, et ceux qui travaillent dans des conditions pénibles y ont tout autant droit que ceux qui sont en congés.

A cette fin nous rappelons dans les pages qui suivent la réglementation concernant le bruit, que chacun doit faire l'effort d'appliquer.

J'insisterai plus précisément auprès des propriétaires de chiens en leur demandant de prendre les mesures

indispensables pour qu'ils n'aboient pas en permanence, surtout la nuit. (les plaintes s'accumulent... !)

J'invite aussi nos jeunes concitoyens à régler les engins motorisés conformément à la réglementation en vigueur et à éviter les réunions nocturnes et bruyantes, en particulier près des établissements destinés au repos : maisons de retraites, hôtels, gîtes...

L'été c'est aussi la chaleur et la sécheresse, peut-être une nouvelle canicule.

Il faut prendre très au sérieux les risques d'incendies en forêt en particulier là où la désastreuse saison 2003 nous a laissé des zones de bois morts et secs sur pied. Si des mesures de prévention sont édictées, chacun devra s'appliquer à les respecter et, dès maintenant, se conformer aux règles rappelées ci-après.

Notre approvisionnement en eau s'appuie sur des ressources (puits et sources) qui se complètent et ont fait leurs preuves l'an passé. Néanmoins la faible pluviométrie qui a suivi la sécheresse de 2003 a sérieusement fragilisé ces ressources et nous devons, dans un premier temps, nous montrer très raisonnables dans l'usage de l'eau en évitant les gaspillages et si besoin est, en respectant scrupuleusement les mesures de rationnement qui pourraient être prises dans l'intérêt général.

Qui ne souhaite pas vivre dans un village accueillant et dont les richesses sont mises en valeur ? Ce patrimoine que la Commune a restauré et entretient mérite qu'on le sauvegarde. C'est vrai pour les fours et les lavoirs qui, s'ils peuvent être des lieux de rencontre, ne doivent en aucun cas être colonisés par certains et convertis en défouloirs et dépotoirs !

Ce sera aussi le cas du Jardin de la Cure (et des toilettes attenantes) qui va être ouvert au public.

Ce jardin d'agrément destiné aux gens en quête de quiétude devra être respecté. Interdit aux engins motorisés et vélos, son environnement (pelouses et arbustes) et ses installations (allées et bancs) devront être préservés pour lui conserver sa vocation d'espace de calme et de sérénité.

Un village accueillant, c'est un village fleuri et nous devons exprimer notre reconnaissance aux membres de l'Association FLORAL'HUIS

qui, après une magnifique palette printanière ont mis en place un nuancier estival chatoyant et harmonieux.

Mais c'est aussi, et surtout, un village propre ! Quelques efforts s'imposent encore pour ne rien jeter dans nos rues, pour éviter d'en faire des canisettes, pour y laisser les poubelles à la merci des chiens et des chats en les sortant trop tôt.

Soyons aussi attentifs à ce que les points verts de collecte du tri

sélectif restent propres, et quand un conteneur est plein, l'autre n'est pas si loin que ça !

Les conséquences sanitaires de la canicule 2003 ont amené le gouvernement à mettre en place un plan de prévention et de secours. Pour nous y conformer, nous invitons les personnes âgées vivant seules, qui en éprouvent la nécessité, à se signaler en Mairie, afin d'assurer si besoin leur suivi.

Mais, et j'insiste fortement sur ce point, mieux que toutes les mesures administratives, c'est une solidarité active de proximité, familiale ou de voisinage, qui doit permettre de déceler, signaler et aider à résoudre les situations éventuelles de détresse. Nous devons maintenir et faire vivre cet état d'esprit d'humanité et de serviabilité.

Je souhaite enfin une extrême vigilance en ce qui concerne la circulation pour laquelle la réglementation doit être strictement observée en ayant en particulier à l'esprit que l'été, nos enfants vivent plus souvent dans les rues.

Le respect d'autrui dans sa personne et ses biens, du civisme dans notre vie sociale, un zeste de bonne volonté et cet été devrait apporter à chacun et chacune d'entre vous la part de joie et de bonheur qu'il espère. C'est le vœu que je formule en vous souhaitant bonnes vacances !

Le Maire.
G. DÉGLISE

REGLEMENTATION DU BRUIT DANS LA COMMUNE

- Vu le code pénal, et notamment l'article R 623-2,
- Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L1, L2, L49, L7722 et R48-1 à R48-5 ;
- Vu la loi 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 janvier 1993 ;

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité...

- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
- **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.**
- **Les samedis de 9 à 12 h et de 15 h à 19 h.**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. (bruits de manière répétée et intempestive).

ATTENTION AUX FEUX

L'incinération de végétaux sur pied est interdite à moins de 400 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et étangs.

L'écobuage des chaumes, pailles, déchets de récoltes laissés sur place sont interdits sur le territoire de la commune. Il est interdit à toutes personnes de porter ou d'allumer des feux à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois et des forêts, plantations, reboisements.

FONCTIONNEMENT DE LA DECHARGE COMMUNALE

La décharge de la Culatte fonctionne obligatoirement sous le contrôle d'un agent communal qui en règle la bonne utilisation. Elle est ouverte **le Samedi matin de 9 h à 12 h** sauf jours fériés ou avis contraire.

Vous pouvez y déposer :

- Sur la pente du remblai :
 - vos déchets inertes : terre, cailloux, gravats triés.
 - Vos déchets verts en petite quantité et en dehors de tout apport par des entreprises.

→ Dans la benne à ferraille, tous métaux ou objets à dominante métallique...

→ Dans la benne à encombrants, tous les autres déchets

Les verres, cartonnages, plastiques, faisant l'objet du tri sélectif doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cette effet devant le cimetière ou place de la Gare.

Les ordures ménagères et assimilées, à l'exclusion de tout autre déchet, doivent être remises à la collecte hebdomadaire en respectant les consignes suivantes :

- les déchets doivent être enfermés dans des poubelles en plastique fermées, conçues pour cet usage et de taille suffisante pour éviter de multiplier les manipulations.

Pour éviter la dispersion, il vous est vivement conseillé de placer ces poubelles dans un récipient : conteneur, « lessiveuse » en plastique, et de les sortir après 19 h le dimanche soir.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens et de chats que leurs animaux ne doivent pas divaguer, en particulier la nuit du dimanche au lundi, et qu'en tout état de cause, ils sont responsables des dégâts causés.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2003*Section de fonctionnement*

	Chapitres	Réalisations
O11	Charges à caractère général	135242,69
O12	Charges de personnel	118026,97
65	Autres charges de gestion courante	69760,16
66	Charges financières	77206,15
	Dépenses de l'exercice	400235,97

70	Produits des services du domaine	11886,87
73	Impôts et Taxes	159390,00
74	Dotations, subventions des participations	185424,49
75	Autres produits de gestion courante	201689,47
O13	Atténuation de charges	3585,00
76	Produits financiers	49,56
77	Produits exceptionnels	12912,23
79	Transferts de charges	9269,32
	Recettes de l'exercice	584206,94
	Résultat de l'exercice (excédent)	183970,97
	Résultat reporté N-1 (excédent)	16083,38

RESULTAT FINAL (excédent de fonctionnement)	200054,35
--	------------------

Section d'investissement

	Chapitres	Réalisations
16	Emprunts	127622,08
21	Immobilisations	126441,99
	Dépenses de l'exercice	254064,07

10	Dotations et fonds propres	22967,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	177262,75
13	Subventions	62745,00
24	Remboursement emprunt SDIS	26195,00
	Recettes de l'exercice	289169,75

	Résultat de l'exercice (excédent)	35105,68
	Résultat reporté N-1 (déficit)	-177262,75

RESULTAT FINAL (déficit d'investissement)	-142157,07
--	-------------------

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE	57897,28
--	-----------------

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2003

Section d'exploitation

Chapitres	Réalisations
61 Services extérieures	7663,97
65 Autres charges de gestion courante	11106,25
66 Charges financières	528,17
67 Autres charges exceptionnelles	89,79
68 Dotations aux amortissements	16830,00
Dépenses de l'exercice	36218,18

70 Vente de produits	63194,82
75 Autres Produits de Gestion	1028,37
77 Produits exceptionnels	814,00
Recettes de l'exercice	65037,19
Résultat de l'exercice (excédent)	28819,01
Résultat reporté N-1 (excédent)	67406,00

RESULTAT FINAL (excédent d'exploitation) 96225,04

Section d'investissement

Chapitres	Réalisations
13 Subventions d'investissement	814,00
16 Emprunts	3732,78
21 Immobilisations corporelles	64591,10
Dépenses de l'exercice	69137,88

28 Amortissements des immobilisations	16830,00
Recettes de l'exercice	16830,00
Résultat de l'exercice (déficit)	-52307,88
Résultat reporté N-1 (excédent)	12976,69

RESULTAT FINAL (déficit d'investissement) -39351,19

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE 56893,82

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2003

Section d'exploitation

Chapitres	Réalisations
61 Autres charges internes	688,80
66 Charges financières	33842,30
67 Charges exceptionnelles	44,11
68 Dotations aux amortissements	11587,00
Dépenses de l'exercice	46162,21

70 Réseaux raccordés	21491,34
77 Produits exceptionnels	4166,00
Recettes de l'exercice	25657,34
Résultat de l'exercice (déficit)	-20504,87
Résultat reporté N-1 (excédent)	31993,51

RESULTAT FINAL (excédent d'exploitation) 11489,64

Section d'investissement

Chapitres	Réalisations
13 Subventions d'investissement	4166,00
16 Emprunts	12251,62
21 Immobilisations corporelles	481737,82
Dépenses de l'exercice	498155,44

13 Subventions d'investissement	316671,15
28 Amortissements des immobilisations	11587,00
Recettes de l'exercice	328258,15
Résultat de l'exercice (déficit)	-169897,29
Résultat reporté N-1 (excédent)	347338,87

RESULTAT FINAL (excédent d'investissement) 17441,86

EXCEDENT GLOBALISE 188930,22

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2003

Section d'exploitation

	Chapitres	Réalisations
60	Achats et variations des stocks	25143,00
66	Charges financières	7359,52
	Dépenses de l'exercice	32502,52

70	Ventes de terrains aménagés	25143,00
	Recettes de l'exercice	25143,00
	Résultat de l'exercice (déficit)	-7359,52
	Résultat reporté N-1 (excédent)	58880,39

RESULTAT FINAL (excédent d'exploitation)	51520,87
---	-----------------

Section d'investissement

	Chapitre	Réalisations
16	Emprunts	2213,60
315	Terrains à aménager	25143,00
	Dépenses de l'exercice	27356,60

	Recettes de l'exercice	0
	Résultat reporté N-1 (excédent)	3228,82

RESULTAT FINAL (déficit d'investissement)	-24127,78
--	------------------

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE	27393,09
--	-----------------

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2003

Section de fonctionnement

011	Charges à caractère général	3366,45
65	Autres charges de gestion courante	800,00
	Dépenses de l'exercice	4166,45

70	Produits des services du domaine	81,30
74	Dotations subventions	1524,00
77	Produits exceptionnels	508,14
	Recettes de l'exercice	2113,44
	Résultat de l'exercice (déficit)	-2053,01
	Résultat reporté N-1 (excédent)	4332,71

RESULTAT FINAL (excédent de fonctionnement)	2279,70
--	----------------

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2004**Section de fonctionnement**

	Chapitre	Vote
O11	Charges à caractère général	160000,00
O12	Charges de personnel	127500,00
65	Autres charges de gestion courante	77800,00
66	Charges financières	69200,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
O23	Virement à la section d'investissement	215000,00
	TOTAL DEPENSES	650000,00

70	Produits du service des domaines	15000,00
73	Impôts et Taxes	162000,00
74	Dotations, subventions, participations	208000,00
75	Autres produits de gestion courante	196000,00
O13	Atténuation de charges	3500,00
77	Produits exceptionnels	7600,00
	Résultat reporté N-1	57900,00
	TOTAL RECETTES	650000,00

Section d'investissement

	Chapitre	Vote
16	Emprunts	131250,00
21	Immobilisations	223092,00
	Résultat reporté N-1	142158,00
	TOTAL DEPENSES	496500,00

O21	Virement de la section de fonctionnement	215000,00
10222	FCTVA	20420,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	142158,00
13	Subventions	92727,00
2424	Remboursement SDIS	26195,00
	TOTAL RECETTES	496500,00

BUDGET PRIMITIF EAU 2004*Section d'exploitation*

Chapitre	Vote
OO6 Autofinancement compl de la section d'investissement	67000,00
61 Services extérieurs	13300,00
65 Autres charges de gestion courante	13500,00
66 Charges financières	350,00
67 Charges exceptionnels	3115,00
68 Dotations aux amortissements	16735,00
TOTAL DEPENSES	114000,00
70 Vente de produits	55293,00
75 Autres produits de gestion courante	1000,00
77 Produits exceptionnels	814,00
Résultat reporté N-1	56893,00
TOTAL RECETTES	114000,00

Section d'investissement

Chapitre	Vote
13 Subventions d'investissement	814,00
16 Emprunts	2700,00
21 Immobilisations corporelles	90608,00
Résultat reporté N-1	39332,00
TOTAL DEPENSES	133454,00
10 Apport dotation	39719,00
13 Subventions	10000,00
28 Amortissement des immobilisations	16735,00
OO5 Autofinancement compl de la section fonctionnement	67000,00
TOTAL RECETTES	133454,00

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2004*Section d'exploitation*

Chapitre	Vote
OO6 Autofinancement compl de la section d'investissement	34600,00
61 Autres charges externes	1000,00
66 Charges financières	33200,00
67 Charges exceptionnelles	87,00
68 Dotation aux amortissements	12113,00
TOTAL DEPENSES	81000,00
70 Réseaux raccordés	65346,00
77 Produits exceptionnels	4166,00
Résultat reporté N-1	11488,00
TOTAL RECETTES	81000,00

Section d'investissement

Chapitre	Vote
13 Subventions d'investissement	4166,00
16 Emprunts	12900,00
21 Immobilisations corporelles	507088,00
TOTAL DEPENSES	524154,00
OO5 Autofinancement compl de la section de fonctionnement	34600,00
13 Subventions d'investissement	300000,00
28 Amortissement des immobilisations	12113,00
Résultat reporté N-1	177441,00
TOTAL RECETTES	524154,00

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2004*Section de fonctionnement*

	Chapitre	Vote
60	Achat d'études, prestations de service	92700,00
66	Charges financières	7300,00
O23	Virement à la section d'investissement	20000,00
	TOTAL DEPENSES	120000,00

70	Ventes de terrains aménagés	92700,00
	Résultat reporté N-1	27300,00
	TOTAL RECETTES	120000,00

Section d'investissement

	Chapitre	Vote
16	Emprunts	3172,00
315	Terrains à aménager	92700,00
	Résultat reporté N-1	24128,00
	TOTAL DEPENSES	120000,00
O21	Virement section de fonctionnement	20000,00
1068	dotation apport	65000,00
16	emprunts	35000,00
	TOTAL RECETTES	120000,00

BUDGET PRIMITIF CCAS 2004*Section de fonctionnement*

	Chapitre	Vote
O11	Charges à caractère général	3500,00
65	Autres charges de gestion courante	1500,00
	TOTAL DEPENSES	5000,00

70	Produits services domaines et ventes	81,00
74	Dotations et subventions	2240,00
77	Produits exceptionnels	400,00
	Résultat reporté N-1	2279,00
	TOTAL RECETTES	5000,00



La Commune informe de la mise en place, à la mairie, d'un système d'information géographique qui utilise la documentation cadastrale transmise par l'administration fiscale.

Ce traitement a reçu un avis favorable de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le traitement a pour finalités la mise à disposition du public de certaines informations cadastrales relatives au territoire et accessoirement le suivi ou l'instruction des demandes d'autorisations

#####

ADSL

L'accès aux nouvelles technologies de communication et aux informations qu'elles permettent d'échanger dans l'instant deviennent un enjeu crucial du développement économique en milieu rural comme le nôtre.

Nous attendons Internet via le haut débit avec impatience tant pour le développement du travail des uns que pour les loisirs d'autres.

Les réseaux sont tout proches. Pour qu'ils soient rapidement accessibles à Lhuis, les porteurs de projets : Collectivités territoriales compétentes : le Département et le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain et les opérateurs : France Télécoms, doivent être alertés sur les potentialités qu'offre notre commune.

La Municipalité vous invite expressément si vous êtes intéressés par l'accès à Internet via le haut débit à venir en Mairie signer le courrier pétition que nous adresserons aux autorités compétentes pour leur faire

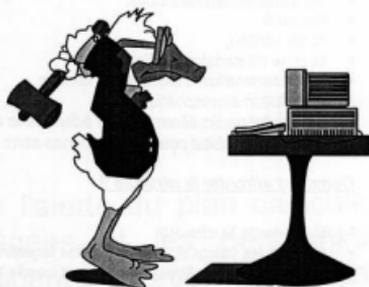
d'occupation des sols. Les données du cadastre sont mises à jour chaque année.

Les destinataires des informations sont le service de la mairie chargé de l'urbanisme ainsi que toute personne ayant déposé une demande de renseignements concernant une parcelle ou un propriétaire foncier déterminé. Les informations transmises ne peuvent pas être utilisées à des fins de démarche commerciale, politique ou électorale.

Toute personne peut avoir communication de l'ensemble des informations la concernant en s'adressant à la mairie (ou au service urbanisme de la mairie).

L'arrêté municipal portant création de ce traitement est consultable en mairie.

accélérer la desserte de notre commune en y précisant la nature et la dimension de vos besoins.



CANICULE : SANTE EN DANGER

Préservez votre santé et aidez les personnes fragiles qui vous entourent

Que risque-t-on quand il fait très chaud ?

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme. On risque une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique ou un coup de chaleur.

Certains symptômes doivent vous alerter :

- des crampes musculaires au niveau des bras, des jambes, du ventre...
- plus grave, un épuisement : survenant après plusieurs jours de chaleur, il se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle.

Il faut cesser toute activité pendant plusieurs heures, se rafraîchir et se reposer dans un endroit frais, boire des jus de fruits ou une boisson énergétique diluée.

Consultez un médecin si ces symptômes s'aggravent ou durent.

Un coup de chaleur peut survenir lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement. Il se repère par :

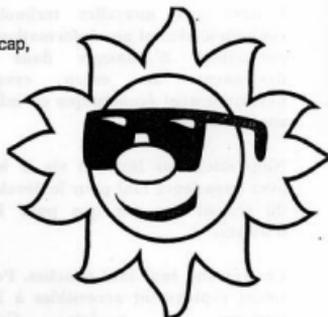
- une peau chaude, rouge et sèche,
- des maux de tête et une soif intense,
- une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

ATTENTION ! Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort. Appelez **immédiatement les secours en composant le 15.**

En attendant, transportez la personne dans un endroit frais, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche, et faites des courants d'air.

Qu'est ce qui aggrave les risques ?

- un âge avancé : plus de 70 ans,
- la dépendance pour les actes de la vie quotidienne et le handicap,
- les maladies d'Alzheimer et apparentées,
- les maladies chroniques (cardiovasculaires, neurologiques...),
- les troubles psychiatriques,
- l'obésité,
- la dénutrition,
- la prise de certains médicaments,
- la consommation d'alcool et de drogue,
- la pollution atmosphérique,
- un habitat particulièrement mal adapté à la chaleur.
- Absence d'habitat pour les personnes sans abri



Comment affronter la canicule ?

Protégez-vous la chaleur

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air. Evitez les sorties aux heures les plus chaudes et plus encore les activités extérieures (sports, jardinage, bricolage...).
- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire.

Rafraîchissez vous

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés (supermarchés, cinémas, bibliothèques municipales...) ou à défaut des lieux ombragés ou frais à proximité de votre domicile.
- Humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette, et prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains, sans vous sécher.

Buvez

Continuez à manger régulièrement pour garder vos sels minéraux

- Buvez régulièrement, même sans soif, au moins 1.5 à 2 litres par jour : eau, jus de fruit et boissons énergétiques dilués
- Ne consommez pas d'alcool et évitez les boissons riches en caféine ou en sucre
- Mangez, en fractionnant les repas si vous n'avez pas faim. Consommez de préférence des fruits et des crudités (sauf en cas de diarrhée).

Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien,

- surtout si vous prenez des médicaments, y compris ceux consommés en automédication
- ou si vous ressentez des symptômes inhabituels

N'hésitez pas à aider et à vous faire aider

- Demandez de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes, de votre entourage et aidez-les à manger et à boire
- Relayez ce message autour de vous !

Pour plus d'informations :

- Consulter régulièrement la météo et la carte de vigilance
- Contactez votre mairie pour savoir si des dispositions particulières ont été prises.
- Internet

www.sante.gouv.fr

www.meteo.fr ou 32 50 (0.34€ / minute)

Les sportifs, les travailleurs manuels exposés à la chaleur, les nourrissons, les personnes âgées, les personnes atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique sont particulièrement sensibles aux coups de chaleur.

En cas de déclenchement de l'alerte du plan canicule été 2004, les personnes âgées et les personnes handicapées ou fragilisées résidant sur la commune, qui auraient besoin d'aide, de soutien, de visite ou de secours, voudront bien dès à présent prendre contact auprès du secrétariat de mairie, pour se faire inscrire sur la liste des personnes à contacter.



Association AUTOMNE

"Plein Soleil"

01680 LHUIS

Crée en 1991, la Maison d'Accueil pour Personnes Agées (MAPA) héberge 65 résidents. Depuis 1994, une association loi 1901 « Automne » organise deux festivités annuelles : Loto et Portes ouvertes, pour collecter des fonds reversés intégralement à nos anciens par le biais d'animations diverses :

- * Ateliers de travaux manuels,
- * Ateliers de cuisine thérapeutique,
- * Séances de cinéma,
- * Sorties au restaurant,
- * Anniversaires,
- * Arbres de Noël,
- * Fêtes Nationales et Civiles etc.

Cette association regroupe des membres du personnel élus- leurs conjoints, des enfants de résidents et la Direction de la MAPA.

Les manifestations organisées permettent à tous de retrouver la sérénité et l'équilibre de notre Société dans la joie et la bonne humeur partagée.



SOU DES ECOLES DE LHUIS

Le Sou des Ecoles vient de clôturer l'année en organisant une kermesse et une tombola à gratter avec de nombreux lots, nous remercions toutes les personnes qui ont participé à cette loterie.

Plus tôt dans l'année, nous avons organisé, le traditionnel loto du Sou des Ecoles, une opération boudins suivie d'une matinée tartes au four.

Le bureau vous présente les activités extra-scolaires que le Sou des Ecoles a financé cette année:

Sorties sportives:

- Cross à Lhuis, un goûter et une boisson ont été offert par le Sou des Ecoles à tous les enfants des écoles de Briord, Groslée, Lhuis et St-Benoit.
- Jeux traditionnels à St-Benoit
- Athlétisme à Briord
- Orientation à Lhuis
- Boules à St Benoit
-
- 4 sorties poney (CP, CE1)



Sorties éducatives et spectacles :

- Sortie à Moins (correspondants CE2, CM)
- Visite de Lyon et Vienne en bateau avec les correspondants (CE2, CM)
- Visite de l'aquarium de Lyon (maternelles)
- Fabrication de pains (toute l'école)
- Vidéo-conférence sur les énergies (CE2, CM)
- Vidéo-conférence sur le jardin (maternelle)
- Vidéo-conférence sur les paysages (CP, CE1).



Tout au long de l'année scolaire, des achats sont effectués au bénéfice des enfants: encyclopédies, abonnement à des revues, jeux, vélos et casques pour les maternelles, dictionnaires pour les enfants qui partent en 6ème....

Le bureau du Sou des Ecoles souhaite de bonnes vacances aux enseignants, aux enfants et aux parents et par la même occasion remercie ces derniers qui ont eu la gentillesse de l'épauler toute l'année.

Le Président
Laurent BORDEL



Le comité des fêtes rappelle à tous les utilisateurs de la salle polyvalente que le matériel à disposition dans celle-ci (tables et chaises)n'appartient pas à la commune de Lhuis.

De fait lors de l'utilisation de la salle (sauf pour réunions et assemblées) vous devez en avvertir un membre du bureau du comité des fêtes : M. GARIN Jérôme 06.07.59.49.02 – M. GARIN Sébastien 06.80.05.12.80 – M. BUISSON Fabien 06.75.18.77.30.

Si les abus constatés (vol, non déclaration de location...) persistent des mesures seront prises pour limiter l'accès au matériel.

Le Président
J. GARIN



Des nouvelles de l'Office de Tourisme

Voici les points forts qui ont marqué l'activité de l'Office de Tourisme en cette première moitié de l'année 2004.

La foire de Lhuis a remporté un nouveau succès qui valide la nouvelle formule et la nouvelle date. Nous réfléchissons déjà à la foire 2005 pour laquelle nous souhaitons accueillir de nouveaux exposants, particulièrement dans la catégorie « produits du terroir ».

La foire de Lhuis répétons le, doit et peut devenir la grande manifestation commerciale à l'Ouest du Bugey, aux confins du Dauphiné et de la Savoie

Notre site Internet www.tourismelhuis.fr.st est visité par 350 à 400 internautes par mois et nous nous employons à augmenter ces chiffres. Il donne une foule de renseignements sur les possibilités touristiques de notre territoire.

Le guide des 16 villages sera disponible fin juin. Sur 50 pages il présente et explique le patrimoine architectural de nos communes ; le texte étant complété par de nombreuses photos couleur. Ainsi, ce guide remplace et prolonge les pré inventaires. Français et autres européens sont de plus en plus intéressés par le patrimoine et par cette publication nous répondons à un réel besoin.

Nous préparons la saison d'été au cours de laquelle nous espérons aider de nombreux touristes à passer de bonnes vacances. La permanence sera tenue en juillet par Madame Cathelin et en août par Madame Giunchy.

Madame Ohannessian, d'Innimont, et Monsieur Maurin, de Saint-Benoit, ont rejoint notre bureau, qui compte désormais 12 membres.

Il faut savoir que nous manquons d'hébergements touristiques face à une demande en constante progression. Nous sommes à la disposition des personnes qui envisageraient de créer un gîte ou une chambre d'hôtes, que ce soit dans le cadre des Gîtes de France, de Clévacances ou encore en indépendants, afin de les aider et de les renseigner.

L'Office de Tourisme a beaucoup d'idées pour accélérer le développement du tourisme. La commune de Lhuis est idéalement placée, au centre du territoire, pour en profiter.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

Le Président Jean-Claude FLAGEOLLET

LA CHORALE DES PAYS DE LHUIS

Après le succès remporté par nos deux concerts à l'occasion des vingt ans de notre chorale, qu'il nous soit permis d'adresser un immense merci à notre fidèle public.

Merci aussi, à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ces soirées, par leur générosité.

Grâce au dévouement et à la compétence de notre Chef de chœur, à l'assiduité de nos choristes, et à l'accompagnement de nos amis musiciens, ce furent pour tous, des moments de joie.

Et maintenant regardons vers l'avenir ; les projets ne manquent pas ; de nouvelles rencontres se précisent ; le travail acquis ne se perdra pas.

Mme Jean de Livonnière



GROUPE HISTORIQUE DU CANTON DE LHUIS

L'exposition de cette année
intitulée :

SAVEURS D'AUTREFOIS Recettes et traditions culinaires En bas Bugey

aura lieu fin juillet et c'est la commune de LHUIS qui, par sa position centrale au sein du canton, a été choisie.

Avec ses plaines fertiles, ses coteaux couverts de vignes et ses montagnes boisées, notre canton a le privilège de pouvoir offrir tous les produits de base nécessaires à l'élaboration d'une bonne cuisine. Une cuisine souvent simple mais également formidable en ce sens que les

traditions culinaires ont toujours su exploiter et marier les produits locaux.

Ce sont ces odeurs et ces saveurs que notre exposition évoquera du :

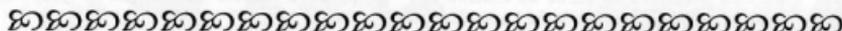
24 juillet au 1^{er} août 2004 à la salle polyvalente de LHUIS

Ne manquez pas de la visiter, elle vous apportera certainement de nouvelles connaissances. A propos, le saviez-vous ?

COMMENT RAFRAICHIR LES BOISSONS SANS REFRIGERATEUR :
Prendre un grand seau rempli de sable. Le recouvrir de gros sel. Arroser jusqu'à saturation complète du sable. Disposer dedans, trois heures à l'avance les boissons à rafraîchir.

Bonnes vacances à tous.

La Présidente : H. VILLE



TOUR DE GARDES DES MEDECINS JUILLET A DECEMBRE 2004

JUILLET

Sam 3 ROBERT
Dim 4 ROBERT
Sam 10, PERROUD
Dim 11 PERROUD
Mer 14 PERROUD
Sam 17 SERRE
Dim 18 SERRE
Sam 24 PERROUD
Dim 25 PERROUD
Sam 31 SERRE

AOUT

Dim 1 SERRE
Sam 7 PERROUD
Dim 8 PERROUD
Sam 14 ROBERT
Dim 15 ROBERT
Sam 21 SERRE
Dim 22 SERRE
Sam 28 ROBERT
Dim 29 ROBERT

SEPTEMBRE

Sam 4 PERROUD
Dim 5 PERROUD
Sam 11 ROBERT
Dim 12 ROBERT
Sam 18 SERRE
Dim 19 SERRE
Sam 25 PERROUD
Dim 26 PERROUD

OCTOBRE

Sam 2 ROBERT
Dim 3 ROBERT
Sam 9 SERRE
Dim 10 SERRE
Sam 16 PERROUD
Dim 17 PERROUD
Sam 23 ROBERT
Dim 24 ROBERT
Sam 30 SERRE
Dim 31 SERRE

NOVEMBRE

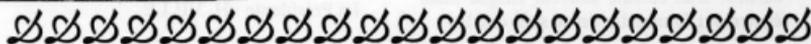
Lun 1 SERRE
Sam 6 PERROUD
Dim 7 PERROUD
Jeu 11 ROBERT
Sam 13 ROBERT
Dim 14 ROBERT
Sam 20 SERRE
Dim 21 SERRE
Sam 27 PERROUD
Dim 28 PERROUD

DECEMBRE

Sam 4 ROBERT
Dim 5 ROBERT
Sam 11 SERRE
Dim 12 SERRE
Sam 18 PERROUD
Dim 19 PERROUD
Sam 25 ROBERT
Dim 26 ROBERT
Sam 1-1-05 SERRE
Dim 2-1-05 SERRE

L'année dernière, pour la deuxième édition, les chasseurs de l'ECHO DE ROCHE CORBIERE ont organisé leur opération « TARTES AU FOUR » qui a connu un véritable succès.

Déjà tôt dans la matinée, les amateurs de ces bons produits campagnards se sont pressés autour du stand de vente dressé sous les ombrages du champs de foire de LHUIS et le dimanche, peu après midi, tout était vendu.



Le mois dernier, s'est tenue au château de Rosy la première assemblée de l'association des chasseurs à l'Arc de l'Ain.

Cela nous concerne tous car cette association se veut extrêmement active au niveau de la sécurité et de l'environnement que nous partageons tous. Elle a d'ailleurs reçu le soutien total du nouveau bureau de la fédération des chasseurs de l'Ain et ce, après plusieurs années de travail...

A l'ordre du jour ce soir du 28 mai 2004 était discuté la popularisation d'un mode de chasse ancestral et particulièrement difficile, dans lequel, tuer un animal devient très secondaire par rapport à la connaissance du monde animal et la gestion d'un territoire et de son cheptel. Par-dessus tout, sa mission première est de faire connaître aux gens une passion qui peut être pratiquée en harmonie avec tous les autres usagers des bois et des campagnes.

Le nouveau bureau et tous les membres peuvent être considérés comme de véritables pionniers car nous savons bien que la route

Ce fut une grande satisfaction renouvelée pour les chasseurs de l'ECHO DE ROCHE CORBIERE qui ont apprécié la visite sympathique de nombreux chasseurs du Bas-Bugey et du Nord Isère, du lieutenant de louveterie du canton de LHUIS ainsi que nombre de présidents de sociétés de chasse (ou leurs représentants) et de Maires de la région.

Devinez de quoi on a bien pu parler ? de la sécheresse et de la chaleur, certes mais aussi ... de la chasse et de ses histoires...

Cette année encore, on allumera les fours, aussi dès aujourd'hui, à noter sur votre agenda...

Les 31 juillet et 1^{er} août 2004 à LHUIS,
Place du champ de foire
Tartes au four de l'ECHO DE ROCHE
CORBIERE

pour en arriver là n'a pas toujours été facile.

L'ADCAA apprécie entre autre, le soutien de l'Echo de Roche Corbière à Lhuis, qui en accueillant sur son territoire deux de ses membres, permet de concrétiser ce projet novateur.

Nous savons tous qu'il faudra à long terme, changer notre approche, non seulement de la chasse mais aussi de la vie en générale. Si l'on veut continuer à pratiquer nos passions qui tiennent de la nature, il est d'ores et déjà indispensable de revoir notre relation avec celle-ci : personne n'y échappera !

C'est pourquoi je dis longue vie à cette association.

Si vous habitez Lhuis ou ses environs, si cette chasse moderne et prenante vous intéresse, contactez cette association. Ils se feront un plaisir de vous renseigner ou même de vous faire une démonstration.

Association des Chasseurs à l'Arc de l'Ain
Domaine de Rosy

Att : Gilles Martin
01250 Chavannes sur Suran
Tèl : 04 74 50 82 08
martin.gilles@club-internet.fr



Un cours d'eau en aval d'un barrage hydroélectrique présente toujours des risques potentiels, car des lâchers d'eau peuvent faire monter le niveau de l'eau en quelques minutes. Lorsque vous voyez des panneaux jaunes le long du Rhône et de ses affluents, c'est qu'il y a un risque potentiel pour votre sécurité et celle de votre famille.

Prudence auprès des cours d'eau

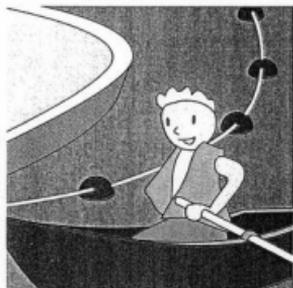
-  **RESPECT THE SIGNS**
-  **BEACHTEN SIE BITTE DIE SCHILDER!**
-  **VOLG DE INSTRUCTIES VAN DEZE BORDEN**
-  **RISPETTATE I CARTELLI SEGNALETICI.**

There are always potential risks associated with a waterway downstream of a hydroelectric dam, since water released from the dam can cause the river level to rise very quickly. When you see yellow signs along the river Rhône or one of its tributaries, it means that you, and your family's, safety could be at risk.

Der Wasserlauf unterhalb der Talsperre eines Elektrizitätswerkes ist ein ständiges potentielles Risiko. Denn das Öffnen der Schleusen führt in kürzester Zeit zum Anstieg des Wasserpegels. Wenn Sie am Ufer der Rhône und deren Nebenflüssen also gelbe Schilder sehen, so weisen diese darauf hin, daß ein solches potentielles Sicherheitsrisiko für Sie, für Ihre Familie und Ihre Freunde besteht.

Een waterstroom stroomafwaarts van de stuwdam van een waterkrachtcentrale is altijd potentieel gevaarlijk, omdat het water binnen enkele minuten kan stijgen als er water wordt geloozd. Als u gele borden ziet staan langs de Rhône en zijn zijrivieren, is er een potentieel gevaar voor uw veiligheid en die van uw gezin.

Un corso d'acqua a valle di uno sbarramento di una centrale idroelettrica presenta sempre potenziali rischi poiché eventuali aperture della diga possono far salire in pochi minuti il livello del fiume. I cartelli segnaletici gialli lungo il Rodano ed i suoi affluenti indicano che potenzialmente sussiste un rischio per la vostra sicurezza e quella della vostra famiglia.



Même par beau temps, UN COURS D'EAU CALME PEUT GROSSIR EN QUELQUES MINUTES et noyer d'un coup îles et bancs de gravier. Pour votre sécurité restez sur les berges.

RESPECTEZ LES PANNEAUX indiquant les zones de baignades interdites et surveillez les enfants aux bords de l'eau. Le danger est réel.

EN BATEAU respectez la signalisation et ne franchissez jamais les lignes de bouées disposées à proximité du barrage. Cette signalisation est là pour assurer votre sécurité.

 *Even in fine weather, a calm waterway can swell in a few minutes, submerging islands and gravel banks without warning. For your safety stay on the river banks.*

 *Take note of the signs indicating areas where swimming is forbidden and keep a very close watch on children when they are near to the river. There is a real danger.*

 *When boating, pay attention to the signs and never cross the line of bouées near to the dam. This boundary is there for your safety.*

 *Auch bei schönem Wetter kann ein ruhiger Wasserlauf in wenigen Minuten zum reißenden Fluß werden, in dem im Nu Inseln, Sand- und Kiesbänke versinken. Bleiben Sie zu Ihrer Sicherheit also immer auf den Uferwegen.*

 *Bitte beachten Sie sämtliche Badeverbote und verlieren am Ufer spielende Kinder nicht aus den Augen. Es besteht eine echte Gefahr.*

 *Sind Sie mit dem Boot unterwegs, so beachten Sie sämtliche Schilder und fahren niemals jenseits der Böjen im Talsperrenbereich. Sie alle dienen einzig und allein Ihrer Sicherheit.*

 *Zelfs bij mooi weer kan een rustige waterstroom binnen enkele minuten uitdijen en eilandjes en grintbanken onder water zetten. Blijf daarom voor uw eigen veiligheid op de oevers.*

 *Volg de instructies van de borden die aangeven dat het is verboden te zwemmen en let goed op kinderen aan de riveroever. Het gevaar is reëel.*

 *Als u in een boot vaart, moet u de borden in acht nemen en nooit de boeien overschrijden in de buurt van de stuwdam. Deze borden staan er voor uw veiligheid.*

 *Anche quando splende il sole, un corso d'acqua apparentemente calmo può gonfiarsi in pochi minuti e sommergere improvvisamente le isole ed i banchi di ghiaia. Per la vostra sicurezza, rimanete sempre lungo gli argini.*

 *Rispettate i cartelli indicanti le aree in cui la balneazione è vietata e sorvegliate sempre i bambini che giocano lungo il fiume. Il pericolo è reale!*

 *In barca, rispettate sempre la segnaletica e non superate mai le linee di boe disposte nei pressi della diga. Questa segnaletica è stata installata per garantire la vostra sicurezza.*

Si vous constatez une situation à risques composez le 18 ou le 112 de votre mobile.

LE COMITÉ DES FÊTES

VOUS PROPOSE SON PROGRAMME POUR LA VOGUE ANNUELLE

Du 13 AOÛT au 16 AOÛT 2004



13 AOÛT 2004

BAL GRATUIT avec SONO STAR-NIGHT à 22 H 00



14 AOÛT 2004

BAL GRATUIT avec SONO ACTIF EVENEMENT à 22 H00

15 AOÛT 2004



COURSE CYCLISTE

Le Tour du BUGEY en 2 étapes :

- Course contre la montre le matin - Départ 10 h 00 de St Benoit
- Course en ligne l'après-midi - Départ 15 h 00 de Lhuis



REPAS CHAMPÊTRE (le soir)



GRAND FEU D'ARTIFICE à 22 H 15



BAL GRATUIT avec TRI DANSE à 22 H 00